LÉGENDE

AÉRODROMES

TERRESTRES

AÉRODROME — Civil; Mixte Civil-Militaire; Militaire

Le symbole d'aérodrome noir indique la disponibilité d'approche aux instruments

Les symboles d'aérodromes sont dans certains cas déplacés pour assurer la netteté de la présentation.

Le nom de l'aéroclonne terrestre n'est indiqué que lorsqu'il est différent de la NAVAID associée.

DONNÉES D'AÉRODROMES

982 Altitude en pieds au-dessus du niveau de la mer.

1 Balisage lumineux disponible.

2 ARCAL

H Hrs bleus ou O/R; voir CFS.

3 Piste en dur

12 La plus grande longueur d'atterrissage utilisable est arrondie à la centaine de pieds la plus proche. 70 pieds constituant une marge de sécurité. Ex: 5480 décrits 5700 et est indiqué par 57.

AIDES RADIO À LA NAVIGATION ET CASES DES COMMUNICATIONS

AIDES RADIO À LA NAVIGATION

Les installations de radionavigation non exploitées par NAV CANADA ou le ministère de la Défense nationale sont signalées à interruption ou changement hors NOTAM.

Les aides VHF/UHF sont illustrées en NORD.
Les aides LF/MF sont illustrées en VRAI.

ROSE DES VENTS: Orientée vers le nord magnétique à l'intérieur du Nord-ouest; vers l'intérieur du Nord-est; les aides VHF/UHF peuvent être orientées vers le vrai ou le Nord du quadrillage.

VOR VORDME VORTAC TACAN

Les symboles peuvent être déplacés pour assurer la netteté de la présentation, cependant les roses des vents sont placées correctement.

DME NDB LF/MF

DONNÉES DES AIDES À LA RADIONAVIGATION

NOM 115.5 YWG 43 49.7 N 097 14.3 W 222 MNM 2 NM 2 MNM 2 NM 2 MNM 2 NM 2

Aides VHF/UHF et LF/MF non implantées avec une FSS.
Aides VHF/UHF sans fréquence de canal indiquée.
Le soulignement indique que la station ne fournit pas une fréquence de communication avec l'ATS.

NOM Ch 95 115.1 YWZ 51 04.1 N 114 03.4 W 663 N 1

Aides VHF/UHF co-implantées avec une FSS.

Coordonnées Nexod

NOM Ch 82 UGO 52 56 N 106 52 W 499 N 3 DME 113.5

Aides UHF.
Canaux TACAN et DME sans jointe et non soulignés.

NOM 119.25 PLL 53 21.1 N 101 41.6 W Ch 44(Y)

Aides DME.
TACAN mode "Y" doit être utilisé si indiqué.

NOM 248 MAM 51 27.1 N 101 51.6 W Sans données

Aides LF/MF.
Le soulignement indique que la station ne fournit pas une fréquence de communication avec l'ATS.
Coordonnées non NAV CANADA / MDN.

Sujet à fermetures imprévues sans NOTAM.

INFORMATIONS D'ESPACE AÉRIEN ET DE ROUTE

VOIES AÉRIENNES ET ROUTES

Données VHF/UHF indiquées en NORD.
Données LF/MF indiquées en VRAI.
Certaines voies aériennes VHF/UHF sont dérivées à partir d'installations LF/MF. Les voies à une MEA sur une route LF/MF sont indiquées par des lignes noires et bon ordre de marche. Les pays et les ratiocinements de zones portions sont indiqués en vert.

- V300 — Axe de route de voie aérienne VHF/UHF
- L300 — Axe et identification de voie aérienne LF/MF
- Route militaire TACAN. Non communément utilisée ou fermée.
- GNSS only — Capacité GNSS requise
- J300 — 273 — Route RNAV fixe de niveau supérieur
- Les chiffres en noir indiquent la MEA (Altitude minimale de sécurité) en MILLIERS de pieds. Les chiffres en bleu indiquent la MEA (Altitude minimale de sécurité) en centaines de pieds.
- 089 — Radial d'une aide radio VHF/UHF.
- 270 — Relèvement en rapprochement vers une aide radio.
- 276 — Dans l'espace aérien inférieur du Sud, les relèvements en éloignement LF/MF sont calculés à partir du décimaux.
- 276 — Dans l'espace aérien inférieur du Nord et de la réserve. Dans l'Espace aérien inférieur du Nord, les relèvements en éloignement LF/MF sont calculés à partir des angles de trajectoires vraies.
- YPE 117.2 — Indicateur d'emplacement d'une installation utilisée avec un radio pour former une intersection en l'absence d'autre indication évidente.
- HU 298 — Indicateur d'emplacement d'une installation utilisée avec un radio pour former une intersection en l'absence d'autre indication évidente.
- X — Point de décrochée du mileage.
- D — Décrale un repère DME. (Distance identique à la longueur du pointeur).
- D — Décrale un repère DME. (Distance identique à la longueur du pointeur) (l'absence d'autre indication évidente).
- 142 — Mileage total entre les aides radio et/ou repères de compte-rendu obligatoires.
- 48 48 — Mileage entre d'autres points de compte-rendu (Ex: Mileage entre décrochée du mileage).
- Point de changement avec mileage (utilisé avec radio). (Non indiqué aux points équidistants).
- 24000 — MEA (Altitude minimale en route) à partir de 18000.
- E-U — Ex. (Exemple) (ALASKA)
- MEA 20000G — MEA - GNS
- MEA 20000D — MEA - DME/DME/IRU
- MRA — (Altitude minimale de réception).

CASES DES COMMUNICATIONS AIR/SOL

245.0 239.8 — Fréquence aux HEURES (Ex: 00H00)

FSS sign fld hrs

122.5 126.7 — Fréquence aux HEURES (Ex: 00H00)

QUÉBEC 126.7 (bcst)

Les spécialistes FICFSS actuellement sélectionnés pourront ne pas pouvoir la service de transmission aéronautique (voir CFS)

126.7 — RCO ou CRCO non associé à des aides à la navigation.

THUNDER BAY DRCO

Instructions pour composition décrites dans CFS.

FRL — Remplissage Station. Station d'information télécommande (FRL).

É.-U. (y compris l'ALASKA)

Les cases en lignes grasses indiquent des stations d'information de vol (FIS). Les fréquences 121.4 et d'urgence 121.5 et 243.0 sont normalement disponibles à toutes les FSS sans pour autant être indiquées dans les cases. Les HEURES et les fréquences indiquées sont disponibles sur FSS.

122.7 123.65

DIR — Radiodiffusion de bulletins météo enregistrés.

POINTS DE COMPTE RENDU

Obligatoire — Sur demande

Un radiophare, intersection ou un point de compte-rendu obligatoire signifié ou suivi avec l'application du RNAV.

La flèche pointe vers des aides formant une intersection en l'absence d'autre indication évidente.

LIMITES

FIR (Région d'information de vol).
Région de trajectoire vraies.
Zone d'identification de la défense aérienne.
Limite de région de contrôle (CTA).
Fuseau horaire observé.
Temps universel coordonné (UTC).
Frontière internationale.

ESPACE AÉRIEN À STATUT SPÉCIAL

CYA - Code d'activités de zone de contrôle aérien.
(F) - Chasse d'aérienne.
(M) - Opérations militaires.
(U) - Vol à voire.

CYR - Réglementée.
CYD - Dangereuse.

Les altitudes s'étendent de la surface jusqu'au et incluant le plafond publié sauf indication contraire.

(SÉRIES Y) - Indicateur de série NOTAM.

É.-U. (y compris l'ALASKA)

P - Interdite. R - Réglementée. D - Dangereuse.

DIVERS

10°W — Ligne isogyre (2025).

Circuit d'attente avec vitesse indique la vitesse maximale permise pour la procédure d'attente et de navette.

Circuit d'attente avec distance indique le fin du segment en éloignement (Ex: Le pilote doit compléter au lieu d'une valeur en temps).

Les distances sont indiquées en mille marine et les routes en degrés magnétiques sauf dans les régions de l'Arctique (U ou ou routes sont en degrés vrais (ex. 2027).

Toutes les altitudes sont ASL à moins d'indication contraire.

57 — Altitude minimale de zone (AMA)

ALTITUDES DE CROISIÈRE - CANADA

RVSM LEVELS (DANS L'ESPACE AÉRIEN DÉSIGNÉ)

ALTITUDES DE CROISIÈRE - É.-U.

18000' ASL jusqu'au niveau de vol 290

Niveau de vol 290 et au-dessus

VFR à plus de 3000' AGL, IFR en-dehors de l'espace aérien contrôlé. RFR à l'intérieur de l'espace aérien contrôlé. Les altitudes sont en pieds magnétiques.

Pour plus de renseignements sur les caractéristiques de l'espace aérien des É.-U., consulter les publications américaines pertinentes.

Recyclable

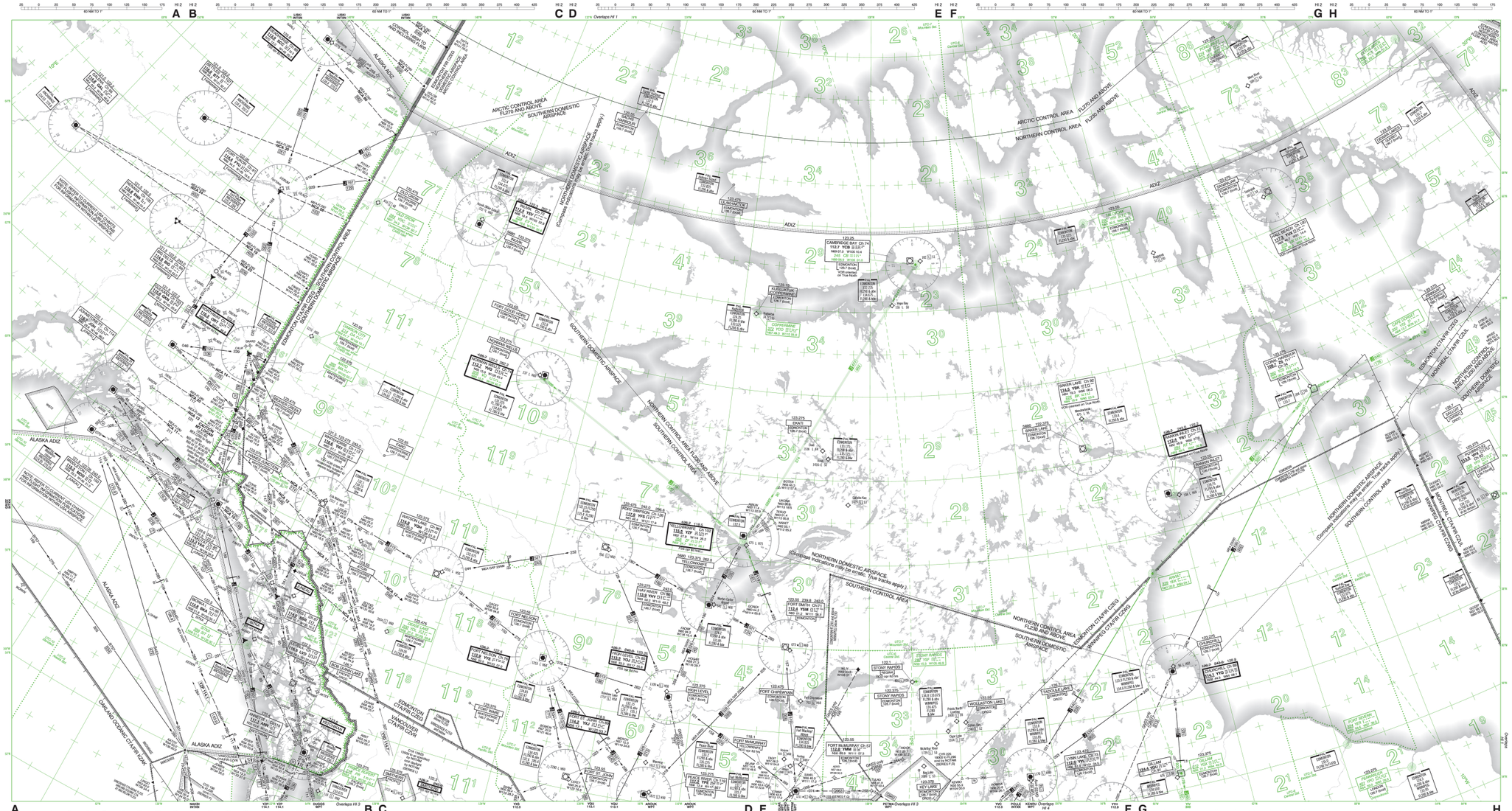
A B C D E F G H
ARCTIC CONTROL AREA FL270 AND ABOVE
SOUTHERN DOMESTIC AIRSPACE
NORTHERN CONTROL AREA FL270 AND ABOVE
ADIZ
ALASKA ADIZ
CANADA DOMAC CTA/FIR KGM
EDMONTON CTA/FIR CZEG
VANCOUVER CTA/FIR CZVR
WINNIPEG CTA/FIR CZWG
NORTHERN DOMESTIC AIRSPACE
SOUTHERN CONTROL AREA
NORTHERN CONTROL AREA
EDMONTON CTA/FIR CZEG
NORTHERN CONTROL AREA FL270 AND ABOVE
SOUTHERN DOMESTIC AIRSPACE
NORTHERN DOMESTIC AIRSPACE
SOUTHERN CONTROL AREA
EDMONTON CTA/FIR CZEG
WINNIPEG CTA/FIR CZWG
NORTHERN CONTROL AREA
SOUTHERN CONTROL AREA
NORTHERN DOMESTIC AIRSPACE
SOUTHERN CONTROL AREA
NORTHERN CONTROL AREA
EDMONTON CTA/FIR CZEG
WINNIPEG CTA/FIR CZWG